

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18350

présenté par

M. Ménagé et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 47, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli. Cet amendement vise à ramener l'âge anticipé de départ à la retraite à taux plein, dans des cas particuliers, au maximum à 60 ans au lieu de 62 ans dans l'hypothèse où l'âge légal de départ ordinaire serait reculé à 64 ans.

Cette mesure de justice sociale est nécessaire pour préserver nos concitoyens qui travaillent dur ou sont frappés par des accidents de la vie et est conforme au projet développé par Marine Le Pen lors de l'élection présidentielle de 2022.